Étapes pour l’application des critères notés et des critères quantifiables en termes monétaires

Critères d’évaluation – Comment les offres sont-elles comparées?

Critères notés (attributs non liés au prix):

- Évalués à l’aide de points de mérite, utilisés lorsque les avantages ne peuvent pas être exprimés en termes monétaires et qu’ils sont susceptibles de différer d’une offre ou d’une proposition à l’autre.
- Exemples: Qualité de la méthodologie et du plan de travail, caractéristiques de performance, de capacité ou de fonctionnalité, passation des marchés durable

Critères quantifiables en termes monétaires (facteur financier):

- Prennent en compte des facteurs autres que le prix afin de déterminer le coût évalué de chaque offre ou proposition.
- Exemples: Ajustement du calendrier, modalités de paiement, coût du cycle de vie, remises pour lots multiples

Étapes pour l’application des critères notés

1. **Critères de qualification** – Évaluer chaque proposition afin de déterminer si elle est conforme aux critères définis dans les termes de référence et les spécifications techniques.
2. **Critères notés** – Attribuer des notes aux propositions qualifiées sur la base de critères notés prédéfinis.
3. **Critères quantifiables en termes monétaires** – Appliquer les critères monétaires aux prix des propositions afin de déterminer les coûts évalués comparatifs.
4. **Classement** – Convertir les coûts en notes et les additionner aux critères notés. Classer les propositions de la plus élevée à la plus faible.
5. **Proposition la plus avantageuse** – Choisir la proposition la mieux classée qui satisfait aux critères de qualification.

Étapes pour l’application des critères quantifiables en termes monétaires

1. **Critères de qualification** – Évaluer chaque offre afin de déterminer si elle est conforme aux critères définis dans les termes de référence et les spécifications techniques.
2. **Critères quantifiables en termes monétaires** – Déterminer quelle offre présente le coût évalué le plus faible.
3. **Offre la plus avantageuse** – Choisir l’offre qui satisfait aux critères de qualification et présente le coût évalué le plus faible.